

Opération de Développement rural

Commune de Gouvy

Rapport annuel 2023

Présenté et validé en séance de CLDR du 25.01.2024

Approuvé lors de la séance du CC du 27 mars 2024

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

voir tableau xls

ANNEXE 2: TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsid
	PCDR classique PwDR 2007-2013 ¹ PwDR 2014-2020 : M 7.4	SANS OBJET		
		E		Date :
				:
			Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	
			Approbation de l'avant-projet par la R.W	
			Approbation du projet par l'A.C.	
			Approbation du projet par le Ministre	
			Adjudication :	
			Décision d'attribution du marché	
			Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	
			Début des travaux	
			Réception provisoire	
			Décompte final	
			Réception définitive	
			Etat d'avancement financier du projet :	Montant :
			Montant conventionné à 100%	
			Montant du subsid développement rural	
			Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ² PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	SANS OBJET			

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous	SANS OBJET	
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non
Si le patrimoine est loué³ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location (convention)	SANS OBJET	
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel

² Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

³ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

SANS OBJET



⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
	2017	22/11/2023	24/11/2021
Date des réunions durant l'année écoulée	19 janvier 2023	Nombre de présents	11 membres présents, 4 excusés
	07 mars 2023		11 membres présents, 5 excusés
	Une 4ème réunion, prévue en juin, n'a pu se tenir, faute de moyens humains au sein de l'organisme d'accompagnement (FRW)		
	25 octobre 2023		9 membres présents, 4 excusés
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	<p>La CLDR s'est réunie à 3 reprises dans le courant de l'année 2023.</p> <p>Les réunions de CLDR ont abordé les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Budget participatif : le comité de sélection pilotant le budget participatif a évalué la recevabilité des projets candidats, pour pouvoir être soumis au vote des citoyens de la CLDR. Sept candidatures ont été déposées, dont deux qui ont été jugées non recevables. Les résultats des votes ont ensuite été présentés à la CLDR. Avec ce budget, 3 projets seront financés (Le cercle de jeunesse St-Joseph, 8.044€71 – l'association de parents Bovigny-Courtil, 5.000€ - le projet chemins et sentiers Gouvy, 4.500€) - Convention n°1 : Liaisonnement de mobilité douce des villages vers l'École de Cherain : introduction en convention, désignation de l'auteur et analyse, affinement du projet par l'auteur. Les aspects techniques du projet ont été décrits lors de la dernière réunion CLDR. Pour l'amélioration de la mobilité douce par des aménagements de chemins de liaison, la part communale allouée par le Collège est de 688.148€ (presque l'équivalent du subside DR). <p>Liaison Cherain-Montleban : explosion du budget initialement prévu (1.807.306€ TVAC), provoquant un choix nécessaire pour la commune (attribuer plus d'argent de la part de la commune, ou économiser en faisant des variantes techniques ?). Des itinéraires alternatifs ont été proposés, et le Collège a</p>		

décidé de choisir la variante 1, avec une autre voie de financement pour Rettigny et une bi-bande pour la plupart du parcours (avec de temps en temps une bande pleine de 3 mètres) permettant de faciliter la sortie de charroi agricole aux entrées de pâtures. Afin de diminuer le coût des travaux, le collège a demandé à l'auteur de projet, une seconde variante avec une bande médiane entre deux bandes empierrées pour ce tracé. Les travaux de métrage du tracé 1 ont été commandités par le Collège auprès de l'auteur.

- **Convention n°2 : espace convivial Rue de la Gare à Gouvy** : la Région Wallonne a désigné un auteur de projet et la Commune a désigné le même auteur. Un financement DR de 400.000€ est prévu (80% de subventions). Le Collège a décidé d'attribuer 100.000€ en part communale (en + des 400.000€ de subsides).
- **Fiche projet L3.17 : création et aménagement d'une place à Beho** : le dossier a été approuvé en juin 2023, et le pouvoir subsidiant a émis des remarques à son propos. Le cahier des charges nécessitera donc d'être revu en fonction. Le budget est de 520.000€ TVAC, et le projet est subsidié à hauteur de 400.000€. Un permis a été délivré le 23 novembre 2023. Le dossier a été soumis à l'approbation du Conseil du 20/12/2023 et a été soumis au pouvoir subsidiant pour accord. Dès l'approbation du pouvoir subsidiant, le marché de travaux pourra être lancé. Le dossier d'attribution du marché doit être envoyé pour le 30 juin 2024 au pouvoir subsidiant.
- **Introduction nouvelle demande de convention** : pas de nouvelles conventions en 2023
- **Présentation du mini PCDR et intégration des remarques formulées dans la version finale**
- **CLDR** : nécessité de trouver 5 ou 6 nouvelles personnes pour compenser les démissions et l'absence longue durée de certains membres. Piste retenue : coupler la sortie du mini PCDR avec la sortie de la « Vie communale »

2 des 5 groupes de travail (multilinguisme, sentiers traditionnels) sont arrivés au bout des objectifs qu'ils s'étaient fixés. Il est question que les actions initiées par le GT multilinguisme soient pérennisées au niveau communal. Il s'agit principalement de réitérer les collaborations avec des organismes à même d'offrir un soutien à la commune dans l'organisation de stages multilingues pour les enfants. Les répertoires reprenant les possibilités de se former en allemand et luxembourgeois sont quant à eux en ligne sur le site internet communal. Pour ce qui concerne le GT sentiers, celui-ci ayant finalisé son travail de recensement, il a « passé la main » et le dossier à l'association « Gouvy, chemins et sentiers » dès 2022. Ce sont en effet

des bénévoles qui se mobilisent mensuellement pour assurer l'entretien/la réhabilitation de ces sentiers traditionnels identifiés par le GT.

Le **groupe de travail Énergie** a été très actif cette année. Entre septembre et novembre 2023, il a organisé plusieurs activités destinées aux solutions énergie, comme des conférences sur le photovoltaïque pour tous et l'énergie locale, le concours zéro watt, la journée Consom'acteur (week-end portes ouvertes « solutions énergie »), et un escape game au Château du 18 au 20 novembre. Suite à la réunion du 17/10, 6 actions sont prioritaires. Le GT a prévu d'organiser le dimanche 07 avril 2024, un événement annuel sur la thématique de l'Énergie/Mobilité. Ce dernier aura lieu à Limerlé, sous l'appellation « Festival du climat et des Associations ». Les aspects techniques de l'événement et de son importance ont été rappelés lors de la réunion du 20 novembre 2023. En a découlé la mention de la communication à prévoir, et des propositions d'idées par thématiques (tour des stands, associations, mobilité, énergie et propreté).

En ce qui concerne le **groupe de travail Mobilité**, une réflexion a été menée quant aux 3 objectifs principaux, visant tous l'amélioration de la mobilité (co-voiturage, transports, partage de véhicules) et sur les actions à venir. Il est notamment prévu de publier une capsule vidéo de témoins ainsi qu'une journée de la mobilité en partenariat avec la journée de l'énergie (07/04/2024). Le groupe a par ailleurs continué à communiquer de la meilleure façon possible quant à l'objectif d'encourager le covoiturage dans la commune.

Le **groupe de travail Propreté** avait cette année pour objectif principal de tendre vers le 0 déchet entre les villages pour améliorer la Commune de Gouvy en termes de propreté. Des actions de prévention des déchets, destinées à la sensibilisation de la population, ont été menées via différents supports : affiches sur les lieux de vente de cannettes et lors d'événements, bâches sur les chemins de balades, prime de 500€ remportée par la commune qui servirait à placer des cendriers dans la rue de la gare, et un concours d'affiches réalisées par les enfants sur la thématique.

En bref, beaucoup d'actions et initiatives ont vu le jour au sein des GTs (belle réussite). Quant aux GTs restants actifs (Énergie, Mobilité et Propreté), il avait été suggéré de les fusionner en un seul GT. Choix d'un prochain GT à lancer : pas de volontaires dans l'assemblée pour le lancer.

Numéro fiche-projet

Intitulé du projet

Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
<p>La position du collège, quant à l'introduction d'une nouvelle demande de convention, est de ne pas introduire de convention en 2024. En effet, vu les montants à financer sur budget communal et vu la nécessité de suivi des dossiers par les services communaux, il est préférable, selon le collège, de faire une pause cette année.</p> <p>La CLDR suit le collège sur cette approche.</p> <p>Pour 2025-26, Il est laissé le choix à la future CLDR et au futur Collège de décider pour 2025/2026.</p>					

